

Direction du soutien à la gouvernance  
Bureau de la sous-ministre et secrétariat général

Le 20 octobre 2021

N/Réf. : 21-10/019-CH

Objet : Décision - Demande d'accès à l'information

---

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 6 octobre 2021.

Vous trouverez ci-jointe une copie du document détenu par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles relativement à cette demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Diane Barry

p. j.